



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-15

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 2 février 2016, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue de la Roseraie (lot 3 581 208).

Cette demande consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal. Le bâtiment principal construit à une marge arrière de 9.50 mètres alors que le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'article 58, stipule que la marge arrière doit être de 20 mètres.

Donc la demande de dérogation mineure porte sur une différence de 10.50 mètres au niveau de la marge arrière.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 2 février 2016.

Avis donné le 11 janvier 2016.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière